

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION
selon l'art. 325-5 du RGAMF



Conseil en gestion de patrimoine
Adhérent à la compagnie CIF

SASU au capital social de 10.000€
SIREN 842 335 390
RCS BORDEAUX
Siège social : 110 Quai des Chartrons
33 000 BORDEAUX

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de mon activité de conseil en gestion de patrimoine, je suis soumis à diverses réglementations correspondant aux différents statuts que j'exerce. Le présent document est établi en vue de vous présenter le cadre réglementaire dans lequel nous allons travailler.

Je vous adresse les informations réglementaires et les informations complémentaires préconisées par LA COMPAGNIE CIF association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dont je suis adhérent.

En application de l'article 325-5 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatif aux Conseillers en Investissements Financiers (CIF), je vous adresse les informations réglementaires et les informations complémentaires préconisées par La Compagnie CIF, association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), dont je suis adhérent, enregistré au fichier ORIAS sous le numéro 18006490 (www.orias.fr).

Dans l'exercice de mon activité, je suis susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante :

Le conseil en investissement non indépendant, repose sur une analyse diversifiée de manière large des instruments ou services financiers disponibles sur le marché, sans pour autant analyser l'ensemble des offres. La rémunération pourra se faire sous forme de rétrocessions de commissions et/ou d'autres avantages monétaires ou non monétaires perçus ou reçus de la part de nos partenaires, cumulés éventuellement à nos honoraires. Cette rémunération est justifiée par une amélioration de la qualité de notre prestation et dans l'objectif d'agir au mieux de vos intérêts.

La nature du conseil ainsi que les contours de la rémunération vous seront communiquées de manière plus précise au sein de la lettre de mission.

Notre cabinet est enregistré à l'ORIAS pour les statuts suivants :

- CIF (Conseiller en Investissement Financier)
- COA (Courtier d'assurance ou de réassurance)

Et immatriculé auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de BORDEAUX sous le n° CPI 3301 2018 000 036 898 pour le statut d'agent immobilier : activité pour laquelle je ne peux percevoir aucun fonds, effet ou valeur.

L'autorité de contrôle pour l'activité CIF est :

Autorité des Marchés Financiers

17 Place de la Bourse

75 082 PARIS Cedex 02

Liste des principaux partenaires :

CIF	Inter Invest, Ecofip, CGPE, Intencial, Primonial etc.
COA	Swisslife, UAF, Vie Plus, Générali, Primonial, Abeille, etc.
Immobilier	Cogedim, Kaufman & Broad, Catella, Nexity, Bouygues Immobilier, Vinci, Icade, La Référence Pierre, Le Revenu Pierre, CIR, Le Monde Immo, etc.

Enfin, je vous confirme que conformément au Code de Bonne Conduite de La Compagnie CIF, j'ai pris l'engagement pour maintenir mon adhésion, de suivre des formations réglementaires obligatoires, de justifier annuellement d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (N° 113516430 et adhérent N° 231129), de produire mon casier judiciaire et de déclarer immédiatement, sous peine de déchéance, tout événement susceptible de le modifier et de respecter toutes les dispositions incluses dans le Code de Bonne Conduite de La Compagnie CIF.

Traitement des réclamations et litiges :

La réclamation traduit le mécontentement du client envers le conseiller.

Celle-ci peut être exprimée lors d'un rendez-vous ou être adressée par écrit à Nicolas Bozonnet, Directeur de l'entreprise par courrier à OCC PATRIMOINE, 110 Quai des Chartrons 33000 BORDEAUX ou par un e-mail : nicolas.bozonnet@occ-patrimoine.fr.

La lettre Recommandée avec Accusé de Réception est la plus adéquate en cas de gravité.

Une demande d'information, d'avis, de clarification, de service ou de prestation n'est pas une réclamation.

Le Cabinet accuse réception de la réclamation dans le délai de 10 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation ; et a deux mois maximums pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Le Cabinet décrira succinctement le déroulement du traitement de la réclamation et informera le client du déroulement lorsque, en cas de survenance de circonstances particulières, les délais sur lesquels il s'est engagé ne pourront pas être respectés.

Il s'engage à répondre dans le délai de deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de réponse insatisfaisante le client peut ensuite contacter :

- En premier lieu, le Médiateur du cabinet :
Nicolas Bozonnet ; nicolas.bozonnet@occ-patrimoine.fr
- En second lieu, le Médiateur de l'AMF (instruments financiers et services d'investissements) :
Autorité des Marchés Financiers
17, Place de la Bourse
75 082 Paris Cedex 02
<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>
- En cas d'échec de la médiation, vous aurez la possibilité en dernier recours de saisir le tribunal relevant de la juridiction compétente qui pourra statuer sur tout litige.

Traitement des données personnelles et confidentialité :

Notre travail nécessitant un accès, un stockage et l'exploitation d'informations personnelles, que vous vous voudrez bien nous confier, nous nous engageons à respecter le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 28 mai 2018.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de nos activités et des services proposés sont collectées et traitées par Nicolas Bozonnet en qualité de responsable de traitement. Notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre notre cabinet et son client, à préserver la sécurité et intégralité, à ne communiquer ses informations aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite archivées pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Concernant vos proches nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter par e-mail : nicolas.bozonnet@occ-patrimoine.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés).

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de notre activité sont enregistrées dans un fichier informatisé traité par Nicolas Bozonnet pour la gestion et le suivi de la relation client. Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation et pendant un délai raisonnable après la fin de celle-ci et sont destinées à l'ensemble des collaborateurs du cabinet et personnes externes pour la bonne réalisation de notre mission.

Nous vous informons que vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit de restriction sur l'utilisation, d'un droit d'opposition à l'utilisation, d'un droit à l'effacement ou encore d'un droit à la portabilité de vos données personnelles.

Vous pouvez ainsi bénéficier de ces droits à tout moment en nous informant directement à l'adresse suivante :

- par courrier électronique : nicolas.bozonnet@occ-patrimoine.fr
- par courrier postal : 110 Quai des Chartrons, 33 000 BORDEAUX

A défaut du respect du délai de traitement de votre demande, vous disposez d'un droit à introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle compétente, via leur site internet ou par voie postale : CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07.

Par ailleurs, en application de l'article 325-4 du RGAMF, le cabinet s'abstient, sauf accord express, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Nous vous informons que nous communiquerons avec vous par les moyens suivants :

- Par courrier
- Par tout autre support durable (e-mail, site internet dédié, etc...) dès lors que les clients auront opté formellement pour la fourniture des informations sur cet autre support et que ce même support se révélera adapté au contexte dans lequel seront conduites les affaires.

Les coordonnées de contact suivantes que vous nous avez communiquées pourront à tout moment être utilisées en vue de sécuriser et d'authentifier nos échanges.

- ☐ En cochant cette case, vous acceptez que les informations soient communiquées par le biais d'un support durable autre que le papier, à savoir par courriel. À tout moment, vous pouvez demander à disposer du document papier ou à revenir à une remise de document sous format papier.

En vous remerciant de la confiance que vous voudrez bien nous accorder,

Je vous prie de croire, M

à l'assurance de mes sentiments distingués.


Conseil en Gestion de Patrimoine
110 Quai des Chartrons
33000 BORDEAUX
SAS au capital de 10 000€
RCS BORDEAUX 642 335 390 / SIRET 642 335 390 00022
TVA intracommunautaire : FR15842335390